

REUNION DU COMITE SYNDICAL
MARDI 13 FÉVRIER 2018

COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA SARTHE



SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION MANCELLE



Le treize février deux mille dix huit, à 10 h 10, le Comité Syndical, après convocation légale du six février deux mille dix huit, s'est réuni à la Salle du Conseil à BRETTE-LES-PINS, sous la présidence de Monsieur Joël GEORGES.

Les communes étaient représentées comme suit :

- BRETTE LES PINS..... - M. FROGER Michel – Délégué titulaire
- CHANGÉ..... - M. GEORGES Joël – Délégué titulaire
- CHANGÉ..... - M. HUMEAU Michel – Délégué titulaire
- ECOMMOY..... - M. GOUHIER Sébastien – Délégué titulaire
- ECOMMOY..... - M. BOULAY Patrick – Délégué titulaire
- LAIGNÉ EN BELIN..... - M. PRUNIER Jean-Luc – Délégué titulaire
- MONCÉ EN BELIN..... - M. FILLATRE Alain – Délégué titulaire
- SAINT GERVAIS EN BELIN..... - M. LECOMTE Bruno – Délégué titulaire
- SAINT GERVAIS EN BELIN..... - M. BARBEAU Christian – Délégué suppléant
- SAINT PAVACE..... - M. COUSIN Philippe – Délégué titulaire
- SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE..... - M. RETIF Olivier – Délégué titulaire
- SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE..... - M. PERISSET Bernard - Délégué titulaire
- TÉLOCHÉ..... - M. LAMBERT Gérard – Délégué titulaire
- TÉLOCHÉ..... - M. ALLAIS Serge – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE..... - M. FRANCO Emmanuel – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE..... - M. TESSIER Yves – Délégué suppléant
- VAL DE SARTHE..... - M. OLIVIER Patrice – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE..... - M. JOUANNEAU René – Délégué suppléant
- VAL DE SARTHE..... - M. HUBERT Lionel – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE..... - M. CAVAILLES Olivier – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE..... - M. MADIOT Olivier – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE..... - M. DEROO Michel – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE..... - M. AVIGNON Jean-Yves – Délégué suppléant
- RECETTE MUNICIPALE..... - M. LAMY Roland

Absents excusés :

- M. DENIEL Hervé..... - Commune de BRETTE LES PINS
- M. SECHET Yves..... - Commune de NEUVILLE SUR SARTHE
- M. POUSSE Alain..... - Commune de SAINT OUEN EN BELIN
- M. PERREUX Pascal..... - VAL DE SARTHE
- M. FIMIEZ Miguel..... - VAL DE SARTHE
- Mme DOMALAIN Aurélia..... - D.D.T

Désignation d'un Secrétaire de séance :

- M. LECOMTE Bruno est nommé Secrétaire de séance.



Monsieur Joël GEORGES, Président, ouvre la séance et remercie les délégués et **Monsieur Roland LAMY** de leur présence.

Monsieur Joël GEORGES remercie **Monsieur LAIR Bernard, Maire de la commune de Brette-les-Pins**, pour son accueil et lui donne la parole.

Monsieur LAIR Bernard présente la commune de Brette-les-Pins en grande majorité couverte de pins (40 % de pins sur 1500 hectares) avec des risques d'incendie. Cette commune de 2250 habitants (dont 700 habitants depuis 2000) est dynamique avec une école maternelle et primaire de 250 élèves, un restaurant scolaire avec des plats préparés sur place, un lycée agricole de 150 élèves qui fonctionne avec le lycée de Rouillon, une salle polyvalente occupée par le lycée professionnel la semaine, un stade de foot, un terrain de tennis ainsi qu'un terrain de pétanque. L'assainissement unitaire et les eaux pluviales sont dans le même réseau. La station d'épuration a été refaite en 2008 ainsi que l'extension de la mairie. La commune fait partie de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau avec Challes, Changé, Parigné l'évêque et St Mars d'Outille (soit 17 500 habitants). Le projet « Mouv'ngo » est une expérience dans 6 communes pour les personnes dans le besoin, cela permet de créer un lien social.

Monsieur Joël GEORGES excuse **Monsieur LANDAIS Jean-Claude, Directeur**, et énonce la liste des absents excusés.

Monsieur Philippe COUSIN précise qu'il serait bien que les délégués préviennent dès réception de leur convocation, s'ils seront présents ou non à la réunion du Comité pour le quorum.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
COMITÉ SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2017

Monsieur Joël GEORGES demande s'il y a des questions et des observations.

Le compte rendu n'apportant aucune observation, il est alors adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
COMITÉ SYNDICAL DU 12 JANVIER 2018

Monsieur Joël GEORGES demande s'il y a des questions et des observations.

Le compte rendu n'apportant aucune observation, il est alors adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
ET LE BUREAU SYNDICAL

LE PRÉSIDENT

➤ Passation des marchés publics/accords cadres :

Référence du Marché/Accord Cadre	Objet	Titulaire	Commune
17-259	LOGICIEL DE FACTURATION	JVS	SAINT MARTIN SUR LE PRE

LE BUREAU SYNDICAL

➤ Dégrèvements.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Monsieur Joël GEORGES, Président, présente le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 élaboré par le Bureau Syndical. Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été communiqué à tous les délégués du Comité Syndical.

Monsieur Joël GEORGES précise que dans les collectivités concernées par l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire, l'exécutif doit désormais présenter un rapport dont le contenu est très précisément défini par un décret.

En effet, le décret 2016-841 paru le 26 juin 2016, au Journal Officiel précise le contenu, ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientation budgétaire que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a instauré pour les communes de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions.

Ainsi, le rapport créé par la loi NOTRe porte précisément sur "les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette".

Le vote du Budget Primitif 2018 aura lieu dans les 2 mois suivant la présentation de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

- Ce document traite successivement :
- de la situation financière du Syndicat,
 - des perspectives budgétaires,
 - de la prospective budgétaire.

- L'environnement général -

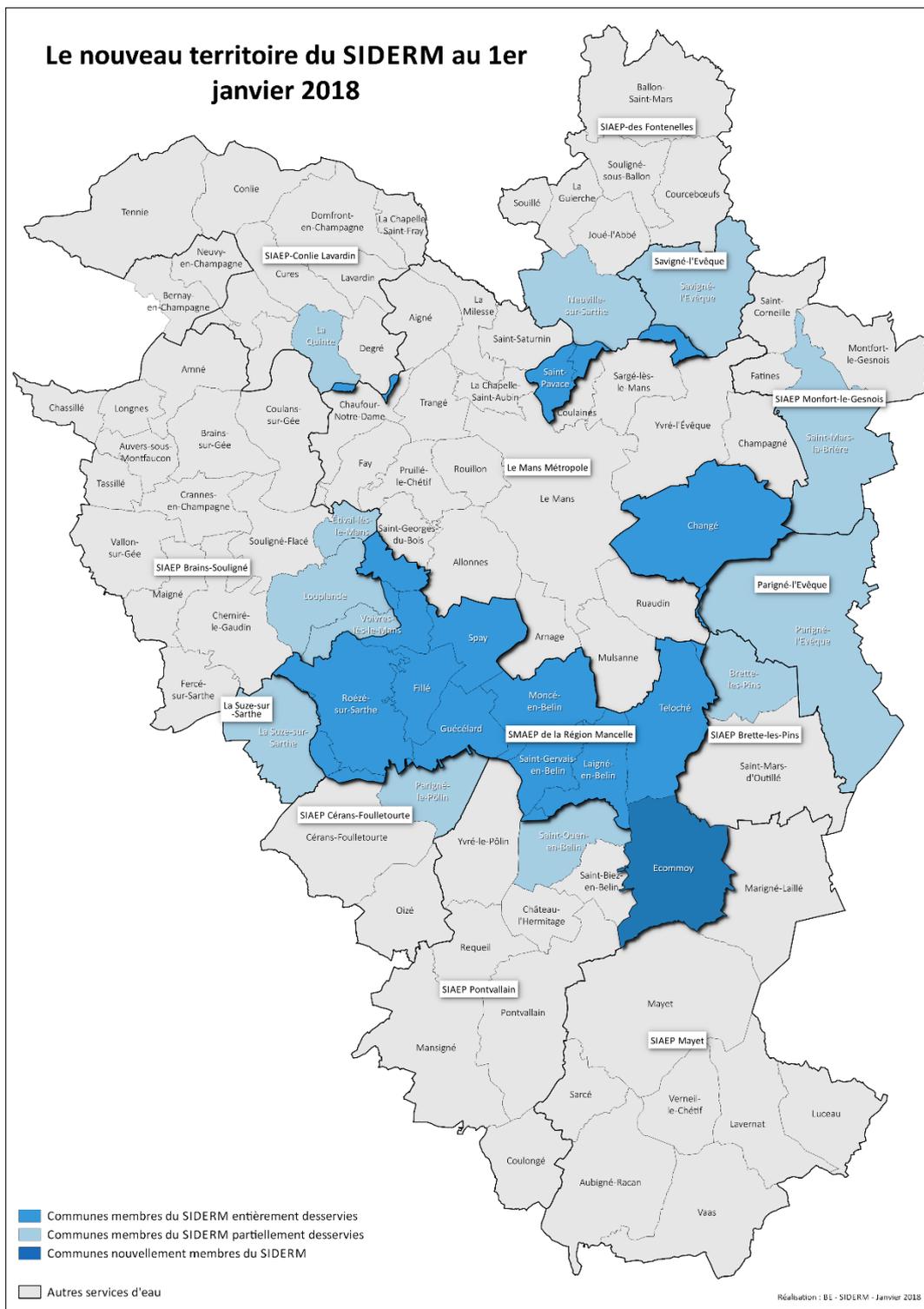
✓ Présentation de la structure

1-Présentation du territoire desservi

Au 1^{er} janvier 2018, le périmètre du SIDERM a été réduit pour tenir compte du retrait des 18 communes membres de Le Mans Métropole.

Le périmètre du SIDERM s'est à l'inverse étendu à la commune d'Ecommoy, qui a adhéré au Syndicat à l'échéance de son contrat de délégation de service public conclu avec la société Nantaise des Eaux.

Le nouveau territoire du SIDERM au 1er janvier 2018



2-Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**.

Le Syndicat exploite ses propres ressources grâce aux usines de production de Saint-Mars-d'Outillé, d'Yvré-le-Pôlin et Ecommoy. En complément de celles-ci, une convention d'achat d'eau a été conclue avec Le Mans Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans qui fixe un tarif forfaitaire unique pour la fourniture d'eau potable à 0,5 € le m³ HT.

3-Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert, sur le nouveau périmètre, **37 026** habitants au 1^{er} janvier 2018.

4-Nombre d'abonnés

Le nombre total d'abonnés desservis, sur le nouveau périmètre, est de **17 149** au 1^{er} janvier 2018.

Le nombre total d'abonnés domestiques, sur le nouveau périmètre, est de **16 680** au 1^{er} janvier 2018.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

✓ Description des missions

1-L'exploitation des ouvrages de production et de stockage de l'eau potable

Le Syndicat assure l'exploitation de ses ouvrages de production et de traitement de l'eau situés sur les communes de Saint Mars d'Outillé, d'Yvré-le-Pôlin et d'Ecommoy depuis le 1^{er} janvier 2018. Le Syndicat entretient également les réservoirs de Parigné-le-Pôlin et Ecommoy et les surpresseurs de Changé et Ecommoy.

2-Les Travaux

Le Syndicat réalise l'étude et le suivi de l'exécution de tous les travaux relatifs à l'alimentation en eau potable tant pour les travaux neufs que pour les travaux d'entretien des réseaux d'eau potable.

Les travaux neufs consistent en :

- La réalisation des branchements d'eau potable,
- La pose des nouveaux réseaux d'eau potable (notamment dans les lotissements).

Ces travaux sont facturés aux pétitionnaires (abonnés, lotisseurs, ...).

L'exécution des travaux de renforcement, d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable existants. Le programme de l'année 2016 (85^{ème} Tranche), d'un montant de 1 000 000 €, a démarré en septembre 2016 et s'est terminée fin septembre 2017. Le programme de l'année 2017 (86^{ème} Tranche), d'un montant de 1 300 000 €, a démarré en septembre 2017.

Les travaux de l'année 2017 ont été financés entièrement par autofinancement.

Les travaux d'entretien concernent quant à eux la réparation des fuites sur les réseaux et les réparations des fuites des branchements existants.

Pour la réalisation de ces travaux, le Syndicat passe des Marchés Publics avec des entreprises et assure la surveillance des travaux.

Les fontainiers assurent les interventions au niveau des regards de comptage (citerneaux) :

- La pose et le remplacement des compteurs ;
- La réparation des fuites avant compteur ;
- L'entretien de la télérelève des compteurs.

Ils assurent également certaines interventions sur le réseau :

- Les purges de réseau pour les problèmes de qualité d'eau ;
- La réparation des Poteaux Incendie.

3-Les Astreintes

En dehors des périodes d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h00), le Syndicat a mis en place une astreinte pour les interventions urgentes (fuite avant compteur chez un abonné, fuite d'eau sur le réseau, poteau d'incendie renversé engendrant une fuite, ...).

Elle est accessible au : 02 43 84 67 23.

Depuis le 22 février 2016, le Syndicat a mis en place une astreinte cadre qui garantit aux agents d'exploitation de trouver un relai pour des situations ressortant de l'ordinaire. Le cadre d'astreinte effectue régulièrement des contrôles de la GTC pour s'assurer de son bon fonctionnement et surveille le niveau des réservoirs.

Dans le cas d'un incident majeur, l'organisation d'une cellule de crise est activée par le cadre. Le cadre assure la communication avec les élus des communes et les services de l'Etat.

4-Le Relevé des Compteurs

Depuis la mise en œuvre de la télérelève en septembre 2010, les agents releveurs continuent leur mission sur les compteurs non-équipés.

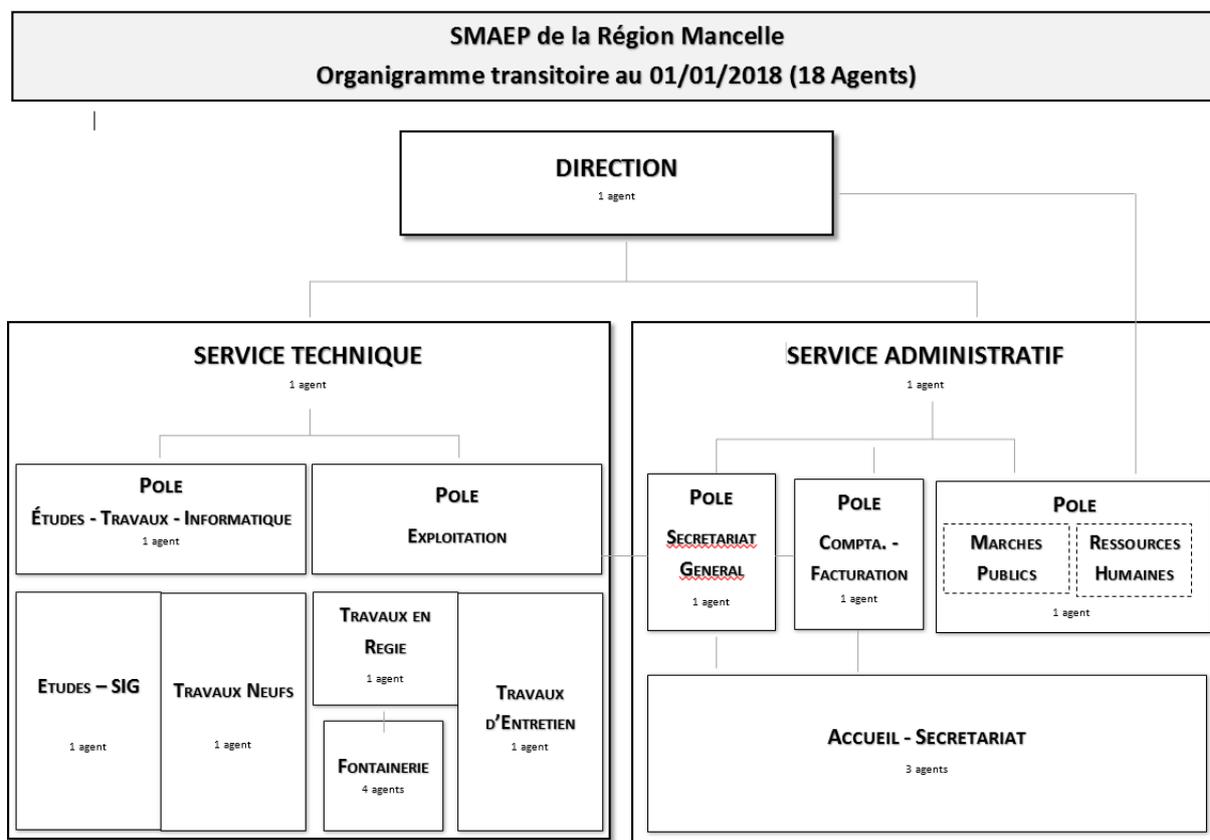
Une fois la technologie déployée sur l'ensemble du parc, les relèves seront automatiques et continues.

5-La Gestion des Abonnés

Ce service prend en compte toutes les demandes d'abonnement ou de résiliation et établit les factures d'eau. Il fournit aux abonnés tous les renseignements complémentaires aux besoins.

✓ Les agents du Syndicat au service de l'eau potable

Suite au retrait des 18 communes membres de Le Mans Métropole, le Syndicat fonctionne avec 18 agents.

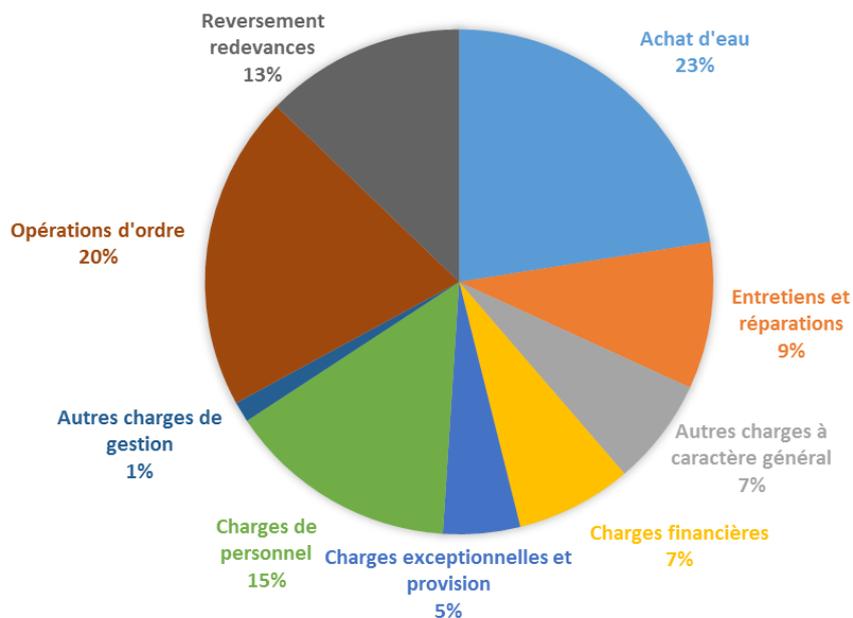


- Les perspectives budgétaires -

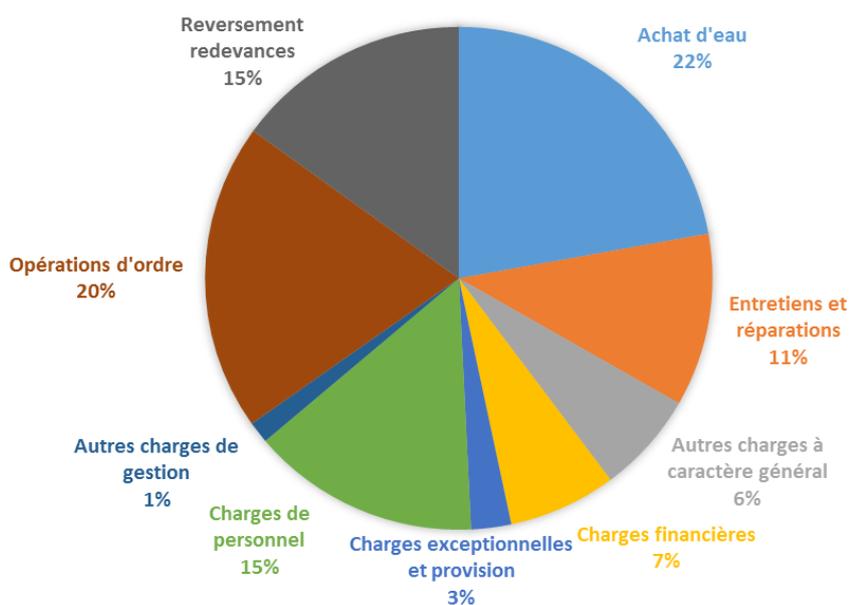
✓ L'évolution des dépenses de fonctionnement

Entre 2016 et 2017, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1%.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DÉPENSES D'EXPLOITATION : 9 876 K€



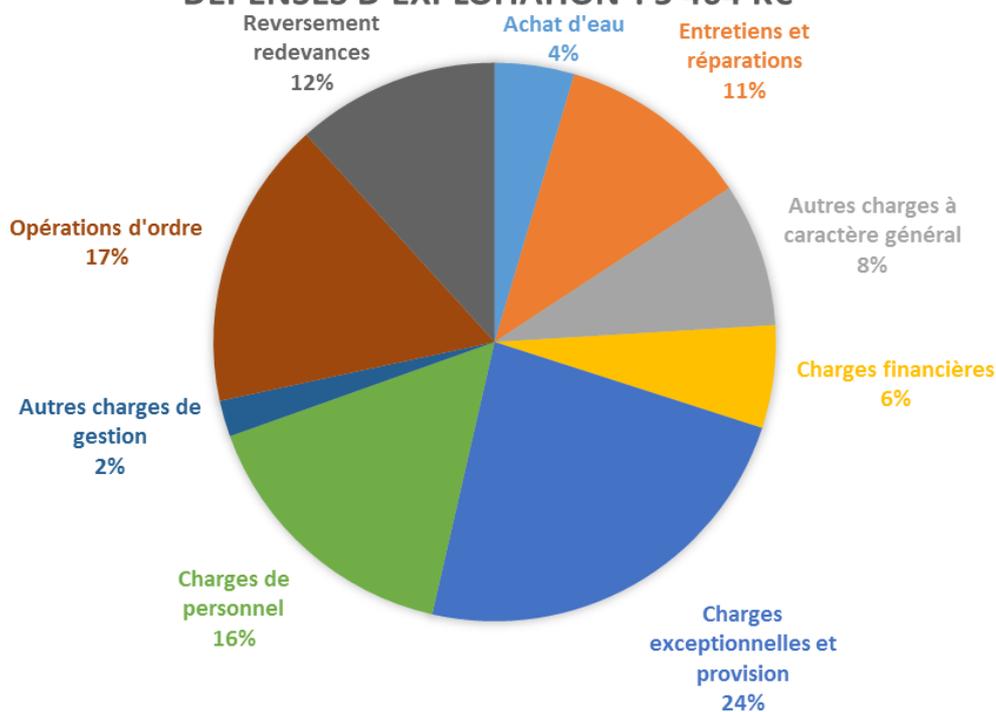
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DÉPENSES D'EXPLOITATION : 9 934 K€



Le retrait du Syndicat au 1er janvier 2018 de 67% des abonnés représentant 69% des volumes d'eau facturés va entraîner un rééquilibrage du budget.

BUDGET PREVISIONNEL 2018

DÉPENSES D'EXPLOITATION : 5 464 K€

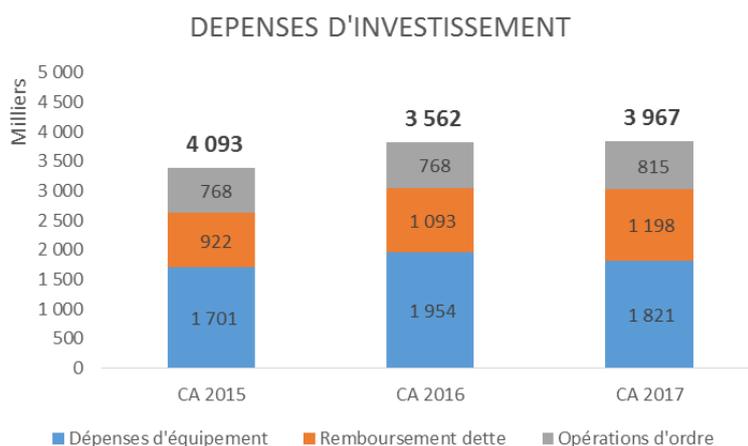


Cette présentation intègre le partage avec LMM de l'excédent de fonctionnement 2017 (charges exceptionnelles) et s'entend hors dépenses imprévues et hors virement à la section d'investissement.

✓ L'évolution des dépenses d'investissement

La moyenne des dépenses d'investissement sur les 3 dernières années s'établit à 3 874 K€.

Le poids du remboursement de capital d'emprunt sur les dépenses d'investissement est passé de 23% en 2014 à 32% en 2017.



✓ Endettement

Ci-dessous, vous trouverez l'évolution de la dette en capital restant dû au 31 décembre de chaque exercice :

- 22.241.092 €..... en 2015
- 21.043.459 €..... en 2016
- 20.572.932 €..... en 2017

Sur les deux dernières années, le Syndicat a entièrement autofinancé ses investissements ce qui lui a permis de réduire son stock de dette.

Le Tableau de la dette

Référence	Prêteur	CRD au 31.12.2017	Fin	Index	Taux	Risque	Durée résiduelle au 31/12/2017
1001	C.C.C.COOP	1 344 000,00 EUR	01/11/2025	Taux fixe à 2.85 %	2,8500%	Fixe à phase	7
102	CREDIT MUTUEL	130 344,07 EUR	31/12/2020	Taux fixe à 5.98 %	5,9800%	Fixe	3
1101	Ag.Eau Loire Bret.	2 059 986,04 EUR	30/09/2029	Taux fixe à 0 %	0,0000%	Fixe	11
1103	CDC	1 842 318,88 EUR	01/02/2027	Taux fixe à 4.51 %	4,5100%	Fixe	9
1104 Ream	CREDIT MUTUEL	760 000,00 EUR	05/12/2036	Taux fixe à 2.75 %	2,7785%	Fixe	18
14-01	CE	2 719 759,34 EUR	01/01/2039	Taux fixe à 4.81 %	4,8100%	Fixe	21
14-04	CDC	937 500,00 EUR	01/06/2055	Livret A + 1	1,7500%	Livret A	37
14-05	CE	2 733 286,21 EUR	01/01/2034	Taux fixe à 4.69 %	4,7584%	Fixe	16
14-06	Crédit Foncier	802 332,50 EUR	04/08/2034	Taux fixe à 3.63 %	3,6300%	Fixe	16
15-01	Crédit Foncier	458 471,03 EUR	04/05/2035	Taux fixe à 2.01 %	2,0100%	Fixe	17
15-02	CDC	1 415 625,00 EUR	01/07/2055	(Livret A + 1)-Floor 0	1,7500%	Livret A	37
15-03	CREDIT AGRICOLE	902 446,74 EUR	20/07/2040	Taux fixe à 2.41 %	2,4100%	Fixe	22
202	CREDIT AGRICOLE	- EUR	30/09/2017	Moyenne de Euribor 01 M-Floor	0,0000%	Variable	
401	DEXIA CL	132 666,32 EUR	01/12/2019	(Euribor 01 M-Floor -1)	0,0000%	Variable	1
601	CE	173 333,48 EUR	25/12/2021	Taux fixe à 3.42 %	3,4741%	Fixe	4
702	CE	451 787,78 EUR	25/01/2037	Taux fixe à 4.02 %	4,0200%	Fixe	19
703	CE	1 339 025,12 EUR	25/06/2037	Taux fixe à 4.87 %	5,0333%	Fixe	19
801	CE	623 396,42 EUR	25/01/2038	Taux fixe à 4.85 %	4,8500%	Fixe	20
802	DEXIA CL	459 840,31 EUR	01/12/2038	Taux fixe à 5 %	5,0945%	Fixe	20
803	DEXIA CL	178 732,83 EUR	01/08/2034	Taux fixe à 4.92 %	5,0115%	Fixe	16
901	CE	247 499,89 EUR	25/07/2024	Taux fixe à 2.49 %	2,4900%	Fixe	6
9803	DEXIA CL	127 828,18 EUR	31/12/2020	Taux fixe à 4.49 %	4,5662%	Fixe	3
TOTAL		19 840 180,14 EUR		Taux moyen pondéré	3,42%		18,13 ans

Le protocole d'accord transactionnel entre la Communauté Urbaine Le Mans Métropole et le Syndicat a déterminé la répartition des emprunts en fonction des volumes d'eau vendus aux abonnés et du nombre d'abonnés sur chaque territoire. **Le Syndicat s'est ainsi engagé à conserver à sa charge 4 emprunts pour un montant de capital restant dû de 6 297 503,33 € au 31/12/2017.**

Référence	Prêteur	CRD au 31.12.2017	Fin	Index	Taux	Risque	Durée résiduelle au 31/12/2017
1101	Ag.Eau Loire Bret.	2 059 986,04 EUR	30/09/2029	Taux fixe à 0 %	0,0000%	Fixe	11
14-01	CE	2 719 759,34 EUR	01/01/2039	Taux fixe à 4.81 %	4,8100%	Fixe	21
703	CE	1 339 025,12 EUR	25/06/2037	Taux fixe à 4.87 %	5,0333%	Fixe	19
803	DEXIA CL	178 732,83 EUR	01/08/2034	Taux fixe à 4.92 %	5,0115%	Fixe	16
TOTAL		6 297 503,33 EUR		Taux moyen pondéré	3,29%		17,16 ans

Dettes par type de risques :

Dette par type de risque

Type	Encours au 31/12/2017	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	17 354 388.82 €	87.47 %	3,67 %
Variable	132 666.32 €	0.66 %	2.25 %
Livret A	2 353 125,00 €	11,86 %	1,75 %
Ensemble des risques	19 840 180.14 €	100,00 %	3,42 %

Dette restante par type de risque

Type	Encours au 31/12/2017	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	6 297 503.33 €	100,00 %	3,29 %

Répartition par organisme prêteur :

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	8 288 088.24	41,77 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 195 443.88	21,14%
Agence de l'Eau Loire Bretagne	2 059 986.04	10,38%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	1 344 000.00	6,77 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 260 803.53	6,35 %
Autres prêteurs	2 691 858.45	13,60 %
Ensemble des prêteurs	19 840 180.14	100 %

Dette restante par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	4 058 784.46	64.45 %
Agence de l'Eau Loire Bretagne	2 059 986.04	32.71 %
DEXIA CREDIT LOCAL	178 732.83	2,84 %
Ensemble des prêteurs	6 297 503.33	100 %

✓ Trésorerie

Le Syndicat a bénéficié en 2016 et 2017 d'une seule ligne de trésorerie contractée auprès du crédit agricole pour 1.300.000 €.

✓ L'évolution des recettes : « L'eau paie l'eau »

Facture type pour 120 m ³	Au 01/01/2015 (€)	Au 01/01/2016 (€)	Au 01/01/2017 (€)	Au 01/01/2018 (€)
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	38,56	45	45,68	45,68
Part proportionnelle pour 120 m ³	150,6	154,44	156,72	156,72
Redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) pour 120 m ³	6,59	6,34	6,34	6,34
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) pour 120 m ³	37,2	36	36	36
Montant HT pour 120 m³	232,95	241,78	244,74	344,74
TVA pour 120 m ³	12,81	13,3	13,46	13,46
TOTAL TTC pour 120 m³	245,76	255,08	258,20	258,20
PRIX TTC au m³	2,05	2,13	2,15	2,15

- La prospective budgétaire -

- Au vu :
- du protocole d'accord transactionnel entre la Communauté Urbaine Le Mans Métropole et le Syndicat qui :
 - organise le partage patrimonial (répartition des unités de production et de stockage, des réseaux de distribution et des compteurs) ;
 - répartit les emprunts, les amortissements, les reprises de subventions ;
 - répartit le personnel ;
 - règle les conditions financières de livraison d'eau potable en proposant le règlement du litige 2012-2017 et en fixant les modalités et le tarif d'achat d'eau pour la période 2018-2022.
 - du compte administratif provisoire 2017 du budget de l'eau de la commune d'Ecommoy ainsi que de son état d'actif et de l'état des subventions, et des restes-à-réaliser

→ Les orientations pourraient être les suivantes :

1) En Fonctionnement

Compte tenu :

- D'un volume d'eau achetée à Le Mans Métropole estimé pour l'année 2018 à 500 000 m³ au tarif forfaitaire de 0,5 € HT,
- D'un volume d'eau vendue à Le Mans Métropole estimé pour l'année 2018 à 470 000 m³ au tarif forfaitaire de 0,5 € HT,
- De l'intégration de la commune d'Ecommoy (2 496 abonnés et 104 km de réseau, 2 sites de production, 1 site de stockage et un surpresseur),
- D'un montant estimé des frais de personnel en 2018 à 872 000 euros (masse salariale) correspondant aux 17 agents conservés par le Syndicat,
- Des différentes charges nécessaires à l'exploitation du service,
- D'une charge financière en 2018 d'environ 214 000 euros,
- D'une dotation aux amortissements en 2018 d'environ 911 000 €,
- D'une reprise de subventions en 2018 d'environ 328 000 €,
- Du règlement du litige avec Le Mans Métropole par le versement de la somme provisionnée par le Syndicat d'un montant de 660 000 €,
- Du partage de l'excédent 2017 avec LMM (net des restes-à-réaliser et déduction faite des 200 000 € réservés au Syndicat).

2) En Investissement

Compte tenu :

- ✓ Que pour conserver un réseau pérenne, le Syndicat réalise chaque année un programme de travaux de restructuration, renouvellement, renforcement et extension de son réseau.
- ✓ Que dans ce cadre, le Syndicat prévoit de réaliser de la sectorisation en 2018.
- ✓ Du changement de logiciel métier en cours. Ce dernier permettra, en plus de la gestion d'abonnés et de la facturation, de créer un portail interactif avec les usagers leur permettant de consulter à tout moment leur consommation et leur facture. Ce logiciel permettra de proposer aux usagers une facturation mensuelle réelle grâce à la télérelève, sous condition de prélèvement et de dématérialisation de leur facture.

En investissement nous nous orientons vers :

- La réalisation des restes-à-réaliser qui s'établi en dépenses à 2,2 M€.
- Opération 1701 : 45 000 € incluant le remplacement d'un véhicule.
- 2315-1703 La délibération n° 2016-III-3 du 23 septembre 2016 précise la limite maximale des crédits budgétaires affectés aux travaux hors programme sur la période 2017-2018 (travaux d'alimentation en eau potable), soit 1.500.000 euros. 400 000 € pour 2018.
- 2315-1702 Inscription d'une somme de 500 000 € serait envisageable afin d'instaurer une politique d'austérité et rétablir une bonne santé financière au Syndicat pour 2018.
- 180 000 € de travaux sur Ecommoy (engagements restant à réaliser, RD 338 et CR4).
- 2315-1802 – Provision de travaux usines : 300 000 €.
- Provisions pour travaux imprévus : 486 000 €.

Tableau des principales dépenses d'investissement (montants en million)

Libellé des travaux (inscriptions nouvelles BP)	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Remplacement des compteurs et installation d'une relève automatique	0,65	0,65			
Achat de compteurs			0,05	0,05	0,05
Programme annuel	1	2	1	1	0,50
Hors Programme	0,5	0,5	0,5	0,75	0,40
Travaux usine					0,30
Nouveau logiciel métier de l'eau				0,075	
TOTAL	2,15	3,15	1,55	1,875	1,25

En fonctionnement nous constatons :

- Que la capacité d'autofinancement du Syndicat ramenée à l'abonné s'établirait autour de 23,8 €/abonné en 2018 contre 43,6 €/abonné au BP 2017 (66,9 €/abonné au CA 2017).
- Que la capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital d'emprunt du Syndicat ramenée à l'abonné s'établirait autour de 2 €/abonné en 2018 contre 16,6 €/abonné au BP 2017 (39,9 €/abonné au CA 2017).
- Que l'équilibre du budget ne nécessite pas une augmentation des tarifs ni le recours à un emprunt sur 2018.

Sans augmentation

Calibre du compteur	Tarif 2018	Nbre abonnés	Recette 2018 attendue
15 à 20 mm	45,68 €	13 954	637 418,72 €
25 à 40 mm	137,33 €	112	15 380,96 €
50 à 60 mm	233,66 €	40	9 346,40 €
80 mm	340,39 €	16	5 446,24 €
100 mm	471,58 €	35	16 505,30 €
150 mm	818,25 €	7	5 727,75 €
200 mm	925,87 €	2	1 851,74 €
250 mm	1 043,28 €	-	- €
Branchements en attente			
12 à 20 mm	22,84 €	349	7 971,16 €
Supérieur à 20 mm	68,67 €	2	137,34 €
TOTAL HORS ECOMMOY			699 785,61 €

Calibre du compteur	Tarif 2018	Nbre abonné	Recette 2018 attendue
15 à 20 mm	36,50 €	2 683	97 929,50 €
30 à 40 mm	49,10 €	33	1 620,30 €
60 mm	61,15 €	6	366,90 €
80 mm	74,50 €	3	223,50 €
TOTAL ECOMMOY			100 140,20 €

Recettes Location de compteurs	799 925,81 €
--------------------------------	--------------

Vente d'eau	Volume facturé prévisionnel 2018	Tarif	Recettes 2018 attendues
SIDERM (hors Ecommoy)	1 500 000	1,306	1 959 000
Ecommoy	238 000	1,136	270 368
CUM	470 000	0,50	235 000
Total	2 208 000		2 464 368

Monsieur Joël GEORGES donne la parole à **Monsieur Samir BRIHI** qui explique que le Rapport d'Orientation Budgétaire, élaboré avec l'aide de KPMG, donne les grandes lignes de ce qu'on peut faire. Etant donné la situation avec Le Mans Métropole, il était difficile à réaliser. Il reste des choses à négocier avec Le Mans Métropole qui n'avaient pas été prévues (créances irrécouvrables, ICNE, ...) pour un montant d'environ 200 000 €. Le SIDERM a rencontré Monsieur LAMY et ses collaboratrices le 5 février 2018.

Monsieur Roland LAMY prend la parole et précise qu'il va nous accompagner. Etant Trésorier du SIDERM et de Le Mans Métropole, il nous assistera en toute neutralité, en tant que technicien. Une réunion est prévue avec le SIDERM, la Trésorerie et Le Mans Métropole au Trésor Public boulevard Lamartine. Il reste des charges budgétaires qui n'ont pas été discutées. L'enjeu de 200 000 € n'est pas négligeable.

Monsieur Samir BRIHI remercie **Monsieur Roland LAMY** pour son aide.

Monsieur Joël GEORGES explique qu'il y aura quelques réserves dans le Débat d'Orientation Budgétaire mais qu'il est confiant depuis les derniers échanges avec Le Mans Métropole. La dernière négociation aura lieu prochainement. Cela sera beaucoup plus clair au prochain Comité Syndical.

Monsieur Philippe COUSIN précise que l'on a fait appel à KPMG pour nous accompagner dans l'élaboration de ce DOB puisque la comptable est en congé maternité. Il informe les membres présents qu'il n'y a pas d'évolution du prix de l'eau pour 2018 et que les investissements dépendront de nos capacités d'investissement et de fonctionnement avec des prévisions beaucoup plus optimistes par rapport aux

années précédentes. Il ajoute que les emprunts précédents ont été partagés équitablement avec Le Mans Métropole.

Monsieur Joël GEORGES ajoute que l'on avait eu des remarques de Monsieur LAMY et qu'on en avait tenu compte.

Monsieur Roland LAMY prend la parole et explique que l'on a une politique active d'investissements lourds depuis 2 ans mais qui s'est rééquilibrée. Nous sommes repartis dans le bon sens. Il n'y a pas de tension sur la trésorerie, la situation est assainie.

Monsieur Philippe COUSIN annonce le bilan des derniers exercices et ajoute, qu'avec la télérelève, les données sont plus précises. Il rappelle également le rééquilibrage du tarif des abonnements. En ce qui concerne l'amélioration de rendement du réseau, celle-ci est liée à la télégestion et à la sectorisation qui permet de voir plus rapidement les fuites d'eau.

Monsieur Samir BRIHI intervient sur la prospective budgétaire. L'évolution du logiciel de facturation qui est en cours d'audit. La mise en service est prévue pour le mois d'avril ou mai. Il est également prévue une plateforme pour les abonnés à compter du mois de septembre ainsi que la dématérialisation des factures et la mensualisation basée sur des factures réelles grâce à la télérelève.

Monsieur Joël GEORGES explique que l'on est en retard pour la mensualisation. **Monsieur Roland LAMY** précise qu'il y a beaucoup de demande de mensualisation.

Monsieur Samir BRIHI précise qu'il faut réagir vite car les abonnés de la commune d'Ecommoy étaient mensualisés.

Monsieur Roland LAMY ajoute que c'est un gain de productivité, on va travailler en flux administratifs.

Monsieur Joël GEORGES admet que l'on n'avait pas l'habitude de communiquer. Il précise que niveau communication nous ne sommes pas bon, nous ne sommes pas très connus. Nous ne transmettons pas assez d'informations auprès de nos abonnés. **Monsieur Joël GEORGES** annonce que **Monsieur Bruno LECOMTE** se chargera de la communication. Quand on rencontre des difficultés sur le réseau, il faut communiquer avec les élus car ils ne savent pas quoi répondre aux abonnés quand la population appelle. On a eu l'exemple dernièrement avec le problème sur la commune d'Ecommoy.

Monsieur Patrick BOULAY ajoute, qu'en cas de problème, le numéro de téléphone de l'astreinte est surchargé. Il n'y a pas de message téléphonique informant de l'incident en cours et du grand nombre d'appels saturant le standard.

Monsieur Samir BRIHI explique que l'on a un seul numéro d'astreinte qui fonctionne 24h/24 mais si l'on reçoit beaucoup d'appels, le numéro est saturé.

Monsieur Sébastien GOUHIER précise que les abonnés pensaient que c'était un mauvais numéro car c'était saturé. Il faudrait un message sur le répondeur qui informe du problème.

Monsieur Samir BRIHI explique qu'il faut que l'on trouve une solution technique pour le message téléphonique, il faudrait un numéro d'astreinte par commune où on pourrait joindre un élu.

Monsieur Bruno LECOMTE rappelle que l'astreinte est en fonction de la taille de la commune. On pourrait avoir le numéro direct de l'élus concerné par le problème plutôt que d'appeler le maire directement. Concernant la communication, il va falloir la reprendre, il y a un réel problème. On constate une baisse résiduelle de la consommation depuis les dernières années, d'où l'incidence sur le budget malgré les investissements.

Monsieur Olivier CAVAILLES s'interroge sur le fait de faire appel à des entreprises ou des plateformes techniques pour les astreintes.

Monsieur Bruno LECOMTE précise qu'il faut voir avec le budget de fonctionnement.

Monsieur Sébastien GOUHIER s'interroge sur le lien entre la télérelève et la communication car certains abonnés ne sont pas prêts pour le changement de leur compteur d'eau. Ils ne sont pas habitués à ce qu'on vienne poser de nouveaux compteurs équipés de télérelève chez eux. Il est important de rapidement communiquer avec les abonnés.

Monsieur Bruno LECOMTE explique qu'avec la télérelève on repère les fuites rapidement. Il y a un impact important sur le budget de fonctionnement.

Monsieur Joël GEORGES répond qu'il y a la qualité de l'eau aussi ; de nombreux abonnés achètent l'eau en bouteille alors que l'eau du robinet est très bonne.

Monsieur Samir BRIHI s'interroge sur le fait que les abonnés soient au courant que l'on diffuse des informations sur le site internet et demande aux délégués si l'information est accessible aux usagers.

Monsieur Bruno LECOMTE répond que de temps en temps des informations sont diffusées dans le bulletin communal (bulletin qui est lu par les habitants en général) et aussi sur les sites internet des communes.

Monsieur Sébastien GOUHIER ajoute que les habitants d'Ecommoy ne savent pas que le SIDERM est une collectivité territoriale. Il pense que le SIDERM est une mauvaise entreprise et que c'est pour cela que Le Mans Métropole en travaille plus avec lui.

Monsieur Philippe COUSIN explique qu'on ne communiquait pas avec les abonnés à cause du conflit avec Le Mans Métropole.

Monsieur Olivier MADIOT pense qu'il faudrait créer un lien sur les sites internet des communes vers le site internet du SIDERM.

Monsieur Samir BRIHI rappelle que tous les abonnés n'ont pas accès à internet.

Monsieur Bruno LECOMTE interpelle les membres présents sur le fait de communiquer de manière pédagogique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté et débattu.

INSTITUTION D'UN SCHÉMA DÉLIMITANT LES ZONES DESSERVIES PAR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

M. GEORGES Joël, Président, indique que pour faire suite au retrait de Le Mans Métropole pour 18 de ses communes et à l'intégration de la Commune d'Ecommoy dans le SIDERM, il convient de mettre à jour le schéma délimitant les zones desservies par le réseau d'eau potable du SIDERM.

En application de l'article L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les collectivités compétentes en matière de distribution de l'eau potable (...) doivent arrêter un schéma délimitant les zones desservies par le réseau ». Ce schéma peut reprendre à minima le plan des réseaux existants.

Dans sa réponse du 17 juillet 2008, JO Sénat, p.1462, le Ministre de l'Intérieur a précisé que ce schéma de distribution vise à délimiter les zones à l'intérieur desquelles la collectivité a une obligation de desserte en eau.

Ainsi, dans ces zones, le raccordement au réseau ne peut être refusé que dans des circonstances particulières, telles qu'une construction non autorisée (*article L.111-6 du code de l'urbanisme*) ou le raccordement d'un hameau éloigné de l'agglomération principale (*CE, 30 mai 1962, Parmentier, Lebon p. 912*), le refus devant être motivé en fonction de la situation donnée.

En l'absence de schéma de distribution d'eau potable, l'obligation de desserte qui pèse sur la commune peut s'étendre à l'ensemble du territoire communal puisque, dans ce cas, l'existence éventuelle de zones non desservies par celle-ci n'est pas prise en compte. Il convient enfin de souligner que la commune a pour obligation d'assurer l'alimentation en eau potable de l'ensemble des usagers du réseau situé dans le cadre de son schéma de distribution d'eau potable.

Il est demandé au Comité Syndical :

✓ D'instaurer le nouveau schéma délimitant les zones desservies par le réseau en reprenant les plans établis pour chaque commune membre du SIDERM des réseaux d'eau potable existants.

Monsieur Joël GEORGES ajoute que chaque commune possède sa zone. Brette-Les-Pins est la commune qui a le moins d'abonnés (4 abonnés).

Monsieur Samir BRIHI précise que ce qui est important avec le schéma, il permettra de refuser une demande d'un administré hors du territoire.

Monsieur Olivier CAVAILLES fait remarquer que certains Syndicats apparaissaient sur la carte alors qu'ils sont dissous depuis le 1^{er} janvier 2018. **Monsieur Samir BRIHI** rappelle que la carte est transmise à titre indicatif ; ce qui compte réellement est le territoire de chaque commune du SIDERM.

Monsieur Gérard LAMBERT demande s'il est possible de noter les interconnexions sur le schéma. **Monsieur Samir BRIHI** lui répond que oui c'est possible et même souhaitable.

Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 11H05.